



6, rue du vieux couvent 56250 Saint Nolff 02 97 45 48 02 eco56.stjo.st-nolff@e-c.bzh ecolesaintjosephsaintnolff.toutemonannee.com

Règlement financier – Année 2023/2024

I. Contribution obligatoire des familles

Cette contribution familiale mensuelle permet de financer les dépenses non prises en charge par la commune et par l'état. Il s'agit essentiellement de l'amortissement et de l'entretien des locaux, et du caractère propre. L'inscription de vos enfants dans un établissement privé vous engage à vous acquitter des frais d'éducation et de fonctionnement.

L'aspect financier ne doit cependant pas être un obstacle à la scolarisation des enfants dans notre école. Aussi, et après validation par le Conseil d'Administration de l'Ogec, nous vous proposons cette année de choisir entre 3 tarifs le montant qui correspond à vos possibilités.

| | Tarif 1 (tarif de soutien) | Tarif 2 (tarif de base) | Tarif 3 (tarif de solidarité) |
|--|----------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Par enfant (du 1 ^{er} au 3 ^{ème}) | 18 € | 19,50 € | 21,00 € |
| A partir du 4 ^{ème} enfant | Gratuité | Gratuité | Gratuité |

Nous encourageons les familles qui le peuvent à choisir le tarif 2 ou le tarif 3, afin de pouvoir faire face à l'augmentation importante des coûts de fonctionnement (énergie, fournitures, entretien des locaux).

En cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec le directeur, nous sommes à l'écoute et pourrons trouver ensemble une solution.

II. Projet Anglais: Pop English, EMILE, Cambridge

Notre projet Anglais se poursuivra l'année prochaine selon les modalités suivantes, et ce en cohérence avec le parcours en langue que nous portons dans l'établissement pour les élèves. A noter que ces dispositifs viennent se rajouter à l'heure et demie hebdomadaire dédiée aux apprentissages en anglais prévus par les programmes officiels à partir du CP.

- Pop English pour les maternelles et CP : 24 séances de 20 minutes dans l'année (avec intervenant)
- EMILE pour les CE1-CE2 avec Mme Vicaud, qui s'est formée et possède les compétences pour faire vivre ce projet dans la classe à travers une discipline enseignée en partie en anglais chaque semaine.
 - Préparation à la certification Cambridge pour les CM1-CM2 (avec intervenant) :

année CM1: 23 séances de 45 minutes

année CM2 : 23 séances de 45 minutes, avec passation d'un examen validant le parcours en fin de CM2.

Les interventions pour Pop English et Cambridge seront financées en partie par l'OGEC, et il restera à la charge des familles 30 euros par an et par enfant bénéficiant de ces séances.

De plus, il sera demandé une participation aux familles des élèves de CM2 au titre de l'inscription à l'examen Cambridge d'un montant minimum de 20 € (pour information, le coût de l'inscription pour l'année 2023-2024 avoisinera les 85 €).

III. Garderie

La fréquentation de la garderie sera facturée au tarif de 0,40 € le quart d'heure.

Les horaires de garderie : à partir de **7h30** le matin et jusqu'à **19h00** le soir. Le goûter est à fournir par les familles.

IV. Modalités de règlement

a) Facturation scolaire

Nous fonctionnons par <u>prélèvement automatique</u> mensuel. Pour cela, nous avons besoin d'un mandat de prélèvement SEPA. Nous vous demandons donc lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s) de bien vouloir compléter le mandat fourni et de le retourner dès que possible, accompagné d'un RIB. Chaque mois, à compter d'octobre jusqu'à juillet, vous recevrez par papier via le cartable de votre aîné(e) une facture récapitulant les montants qui seront prélevés aux alentours du 12 du mois.

En cas de changement de domiciliation bancaire, merci de nous en informer.

b) Assurance scolaire

L'assurance scolaire proposée par l'école (Mutuelle St Christophe, ou MSC) n'est pas obligatoire mais fortement recommandée.

Le tarif pour l'année 2023/2024 est de 10,92 € par an par enfant.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à cette assurance, <u>vous devez obligatoirement nous faire parvenir</u> <u>via votre assureur une attestation qui indique clairement si votre enfant est couvert par une garantie,</u> pour tous dommages et sans aucune restriction pour les deux champs suivants :

- Responsabilité civile (torts causés aux tiers),
- et Individuelle accident (dommage sur soi-même, invalidité, décès).

Très souvent il y a une restriction sur ce dernier point : l'assurance ne couvrant pas un enfant pour le mal qu'il pourrait se faire lui-même.

Sans les justificatifs présentés, votre enfant ne pourra être autorisé à <u>fréquenter la garderie</u> ou à <u>participer aux activités extrascolaires occasionnelles</u> (notamment les sorties scolaires impliquant des plages horaires différentes des horaires scolaires habituels).

En cas d'adhésion à la MSC, le règlement s'effectue par chèque, encaissé en début d'année. Si vous souscrivez pour plusieurs enfants, vous ne faites qu'un chèque global (libellé à l'ordre de OGEC St Joseph St Nolff) et vous le remettez à l'aîné, accompagné du coupon réponse que vous trouverez sur le bulletin d'adhésion fourni avec le dossier de rentrée.

c) Autres frais

Certaines activités pédagogiques exceptionnelles organisées par les enseignants peuvent parfois nécessiter un financement supplémentaire de votre part (visites, activités sportives, sorties scolaires, séjour avec nuitée...). Dans ce cadre, une communication spécifique sur les modalités de votre participation vous sera adressée.